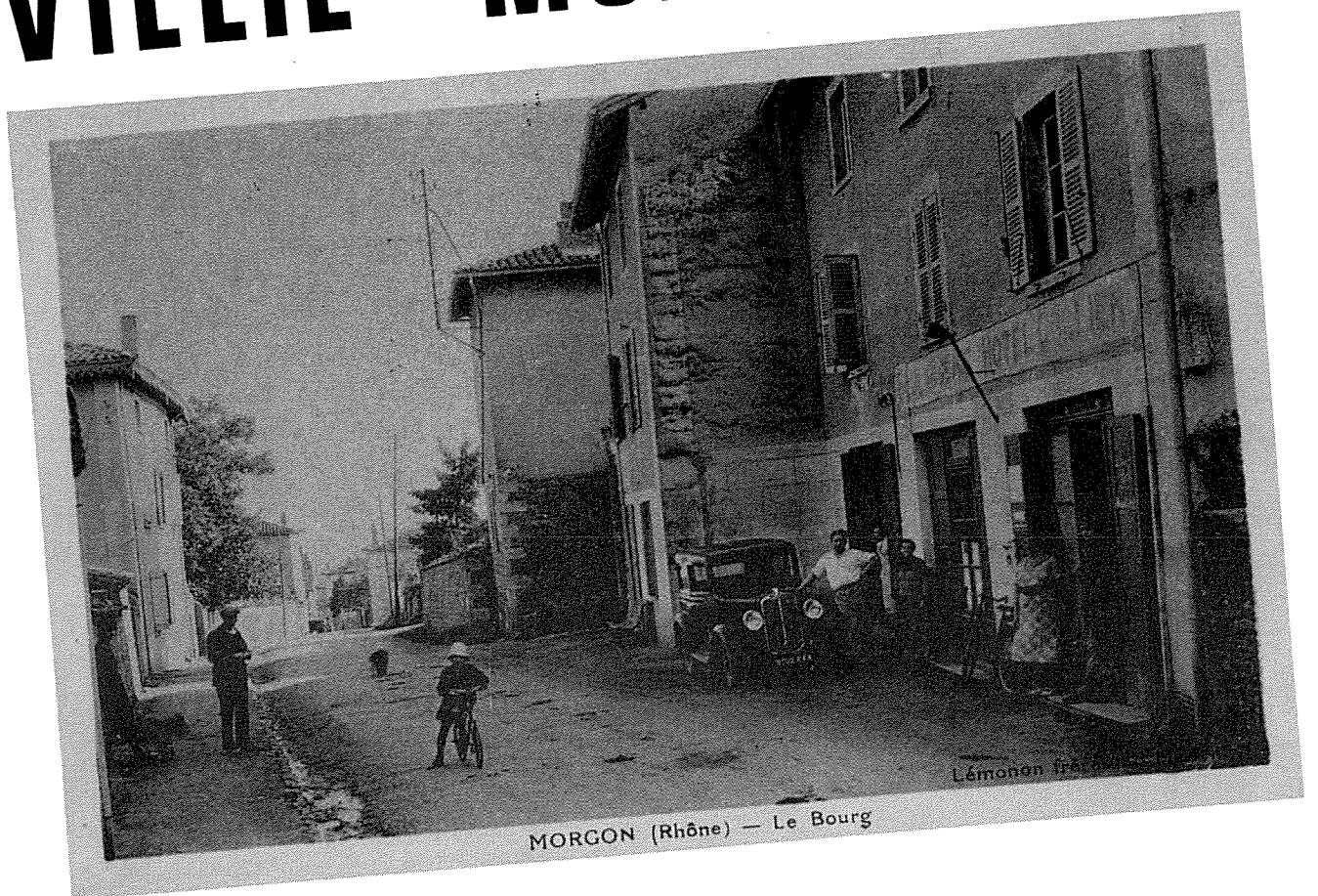


BULLETIN MUNICIPAL

VILLIE ~ MORGON



MORGON (Rhône) — Le Bourg

DECEMBRE 1987

N^o 7

LE MOT DU MAIRE

Dans l'éphéméride du temps, la page de l'année 1987 sera bientôt tournée. Encore une, sommes-nous tentés de dire, tel le vigneron achevant de tailler une "passée".

Pour la plupart d'entre nous, cette année qui s'achève, aura été comme beaucoup d'autres, faite de travail, de soucis, mais aussi de rencontres amicales, de moments de joie et de bonheur. Pour quelques-uns la vie s'est arrêtée, laissant la tristesse à ceux qui restent. D'autres sont entrés dans ce monde, remplissant les foyers de joie et de cris.

Mais pour notre commune, qui voit passer les hommes sans compter le temps, qu'a-t-elle été, cette année 87.

* un souci permanent pour les viticulteurs dont les craintes, sans cesse renouvelées par un ciel capricieux, ont enfin disparu à la dégustation du produit obtenu : un bon et même très bon millésime. Espérons que les cours moyens pratiqués en ce début de campagne resteront justement rémunérateurs tout au long de l'année ; rien ne justifierait une baisse comme celle enregistrée sur le millésime 86.

* un emménagement attendu, dans une salle neuve et plus spacieuse, pour la fanfare ; et la fin de ses pérégrinations pour la chorale qui s'est installée dans la salle "Emile de Villié".

* la réalisation de la bibliothèque qui ouvrira prochainement ses portes au public.

* la mise en route progressive, mais effective, de la rénovation des bâtiments scolaires.

* l'agrandissement du local du boulodrome : opportunité liée à l'aménagement du terrain de l'hôtel.

* la mise en route de la construction de l'hôtel et son achèvement. A l'heure où vous lirez ces lignes, la réception provisoire des travaux sera effectuée, et la date de mise à disposition du bâtiment au locataire est sur le point d'être fixée. Cet investissement extra municipal sera un atout important pour le devenir touristique et économique de notre région. Créateur d'emplois, il le sera aussi de concurrence pour nos hôteliers et restaurateurs locaux. Ils ont, les uns et les autres, les qualités requises pour faire face positivement à cette concurrence, dans une saine et active émulation qui peut apporter à tous un "plein" certain.

* la célébration en juin à Sasbachwalden, en septembre à Villié, de 20 ans de jumelage. Ces 20 ans d'amitié nous les devons à la ténacité et la clairvoyance d'un groupe d'hommes, dont Mr. Philibert Bulliat, qui en 1967, décidèrent de réaliser ce jumelage. Cet anniversaire ne doit pas être un but atteint, mais un tremplin pour propulser, dans l'Europe de demain, nos jeunes d'aujourd'hui.

Cette énumération des "événements municipaux" de l'année n'a pas pour but de donner un satisfecit au conseil municipal (encore qu'il le mérite). C'est un simple rappel de ce qui s'est réalisé, et cela m'amène à parler des associations qui animent la vie de notre village.

En effet, si les réalisations citées sont bien les fruits du travail municipal, elles sont, presque toujours, la suite logique des besoins ressentis et des demandes exprimées par vous-même au sein des associations. qu'elles soient sportives, scolaires, culturelles ou autres. Besoins, demandes, réalisations, tout est étroitement lié. Si, dans notre système républicain, la Mairie est le coeur du village, les associations en sont souvent les artères qui irriguent.

La vie associative, importante dans notre commune, participe activement à l'évolution de notre village et, par la pratique de la démocratie, à celle de la société. Elle est le lien privilégié de la convivialité, chère à notre esprit beaujolais.

Que tous ceux et toutes celles qui participent aux activités diverses de notre commune, soient ici bien sincèrement remerciés de leur dévouement. J'adresse un merci plus particulièrement chaleureux aux dames qui consacrent depuis le début de l'année, et consacreront encore beaucoup de temps, à la mise en route de la bibliothèque municipale. Stages de formation, préparation des livres et des fichiers ; c'est un travail important qui est réalisé, avec constance et compétence.

Merci également à toutes les personnes qui ont apporté leur concours au bon déroulement des fêtes du jumelage. C'est peut-être une affaire du seul comité de jumelage ou une affaire purement municipale - en réalité, c'est Villié-Morgon qui a tendu la main à l'amitié pour accueillir chaleureusement nos amis. Merci encore.

Pour terminer, il me reste à vous présenter les voeux traditionnels en cette période de fêtes.

A toutes et à tous, jeunes et moins jeunes de Villié-Morgon, et de Sasbachwalden, je souhaite une bonne année 88, faite de santé, de joie et de réussite.



LA VIE MUNICIPALE

COMMISSION DES FINANCES

Comme l'an dernier, et au même moment de l'année, voici la présentation du budget primitif 1987, adopté par le conseil municipal dans sa séance du 25 mars 1987.

Vous pourrez vous reporter au bulletin municipal n° 6 de décembre 1986 pour les comparaisons entre le budget de l'an dernier et celui de cette année.

I - EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : Les prévisions des recettes et des dépenses s'équilibrent à la somme de 4.560.980 frs, de la façon suivante :

DEPENSES :

Compte 60 : Denrées et fournitures :	333.500 F
61 : Frais de personnel :	1.290.000 F
62 : Impôts et taxes :	21.000 F
63 : Travaux et services extérieurs :	549.000 F
64 : Participation et contingents :	1.106.512 F
65 : Allocations et subventions :	147.000 F
66 : Frais de gestion générale :	230.500 F
67 : Frais financiers :	635.149 F
83 : Prélèvement pour dépenses d'investissement :	248.319 F

4.560.980 F
=====

RECETTES :

Compte 70 : Produits de l'exploitation :	374.000 F
71 : Produits domaniaux :	126.000 F
72 : Produits financiers :	8.600 F
73 : Recouvrements - Subventions :	156.000 F
74 : Dotations versées par l'Etat :	1.275.632 F
75 : Impôts indirects :	58.200 F
77 : Contributions directes et subventions liées à la fiscalité :	2.562.548 F

4.560.980 F
=====

REMARQUES :

En dépenses :

- Le compte 60 est en baisse par suite d'une baisse du fuel.
- Le compte 63 est en augmentation surtout dans les prévisions de dépenses en électricité à cause des salles nouvelles, mises en service cette année, à la disposition de nos sociétés (salle de fanfare et salle de chorale).

- Le compte 66 est en augmentation à cause des cérémonies du 20ème anniversaire du jumelage mais également par suite d'une hausse des frais de transport (piscine) et de P.T.T.

En recettes :

- Au compte 70 : on peut faire la même remarque que l'an dernier concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui contribue à l'augmentation du compte 7050.

- Au compte 71 : nous avons plus de recettes provenant des immeubles communaux plus nombreux en location.

- Au compte 77 : le chiffre de 2.562.548 F comprend à la fois des subventions et allocations diverses (pour 101.617 F) et surtout le produit des contributions directes, c'est-à-dire le montant des impôts (pour 2.460.931 F) qui passe ainsi de 2.406.679 F en 1986 à 2.460.931 F en 1987, soit une augmentation de 2,25 %.

II - EN SECTION D'INVESTISSEMENT : Les prévisions des recettes et des dépenses s'équilibrent à la somme totale de 2.103.571 F, de la façon suivante :

DEPENSES :

Compte 16 : Remboursement d'emprunts (part de capital) :	725.092 F
18 : Règlement de dettes (préfabriqués) :	4.090 F
21 : Acquisition de biens meubles et immeubles :	210.000 F
232 } Travaux de bâtiments et divers :	526.000 F
235 }	
233 : Travaux de voirie et parc :	600.000 F
26 : Acquisitions de titres et valeurs :	38.389 F
	<hr/>
	2.103.571 F
	=====

RECETTES :

Compte 10 : Subventions d'équipement, dons et legs :	601.801 F
11 : Prélèvement en recettes de fonctionnement :	248.319 F
14 : Participation à des travaux d'équipement (remboursement de la T.V.A. par l'Etat) :	192.020 F
16 : Produits des emprunts :	1.061.431 F
	<hr/>
	2.103.571 F
	=====

REMARQUES :

On peut faire 3 constatations qui sont toutes 3 liées :

N° 1 : En dépenses, le compte 16 est en augmentation car, par suite de disponibilités, on a pu rembourser totalement un emprunt contracté à un taux élevé. Il s'agit donc d'un remboursement de capital anticipé.

N° 2 : Toujours en dépenses, les comptes 232 et 235 avaient été fortement majorés l'an dernier (explications page 5 du bulletin municipal n° 6). On revient à un chiffre normal comparable à celui des budgets précédents.

N° 3 : En recettes, le chiffre du compte 16 est en forte baisse par rapport à l'an dernier à cause de la remarque n° 2. Il est encore trop élevé mais cela s'explique également par la remarque n° 1. On remplace un emprunt à taux élevé par un autre à un taux plus modéré.

Ces 3 remarques très dépendantes les unes des autres expliquent les constatations que vous pourrez faire à la page suivante concernant les parts : G (en dépenses : remboursement des emprunts) et 6 (en recettes : produits des emprunts).

Vous avez ainsi l'explication de l'augmentation des parts G et 6 sur les 2 graphiques de dépenses et recettes.

Voici, comme l'an dernier, la présentation du même budget primitif 1987, sous une autre forme. Les recettes et dépenses sont regroupées en grands chapitres. Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du budget (fonctionnement + investissement).

DEPENSES			RECETTES	
A : Frais de personnel	1.290.000	FONCTIONNEMENT	1 : Impôts locaux	2.460.931
B : Dépenses d'énergie (fuel, électricité, gaz)	470.000		Divers	101.617
C : Travaux d'entretien, de gestion et de fonctionnement	664.000		2 : Dotations versées par l'Etat	1.275.632
D : Participations au S.I.V.O.M., au S.I.V.O.S. (collège) et aux différents syndicats (eaux, pays...)	683.741		3 : Produits de l'exploitation	254.000
E : Dépenses d'aides sociales et subventions aux sociétés	449.771		4 : Recouvrements et participations	156.000
F : Intérêts des emprunts	635.149		5 : Produits domaniaux et impôts indirects	192.800
G : Remboursement des emprunts (capital)	725.092	INVESTISSEMENT	6 : Produits des emprunts	1.061.431
H : Travaux de bâtiments	526.000		7 : Remboursement de la T.V.A. par l'Etat	192.020
I : Travaux de voirie + parc	600.000		8 : Subventions diverses (Etat, Département)	601.801
J : Divers	252.479			
Total	6.296.232		Total	6.296.232

D'autre part, dans les impôts locaux, la somme de 2.460.931 F provient des 4 taxes suivantes :

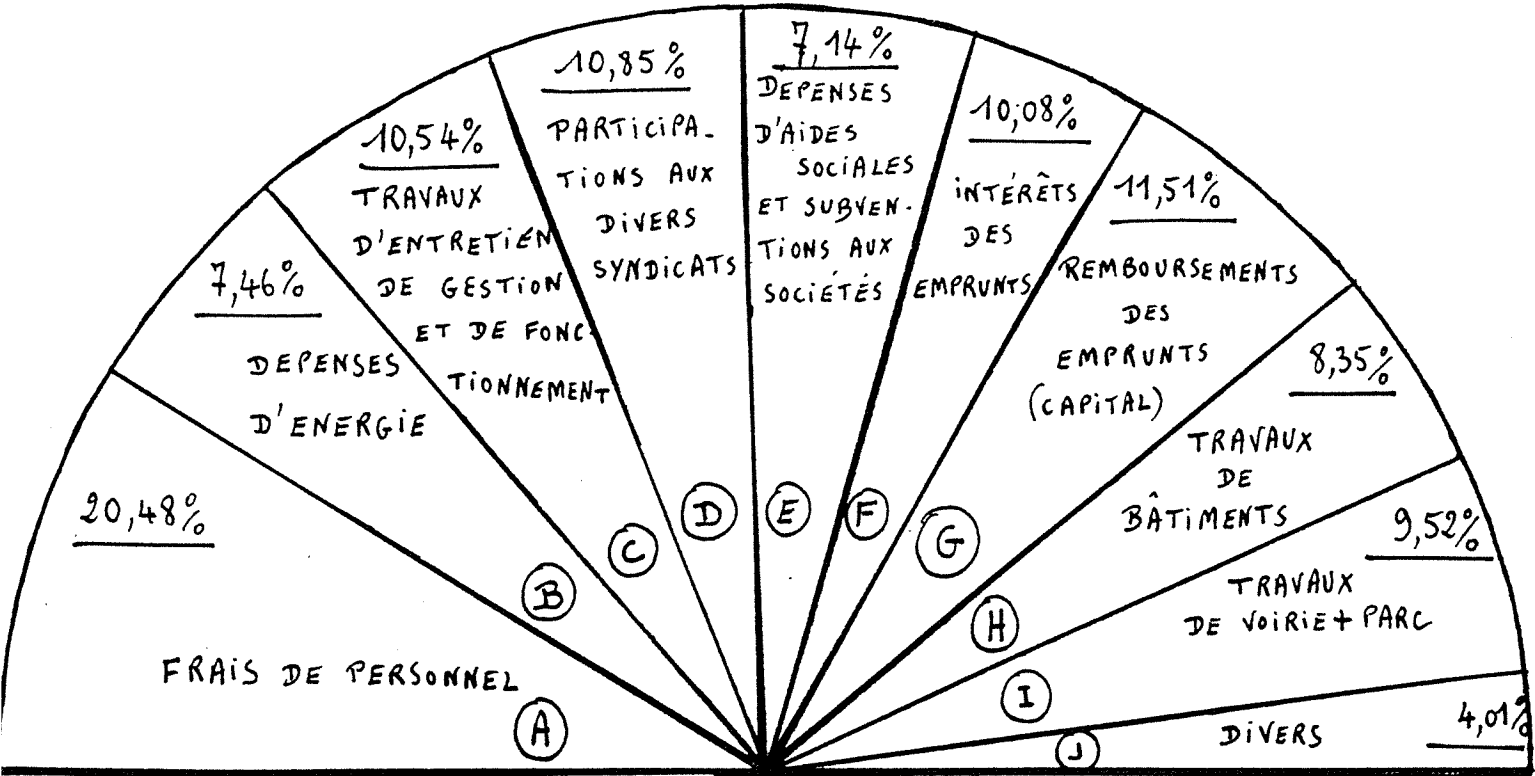
. La taxe d'habitation qui produit 621.236 F, soit 25,24 % des impôts locaux et 9,86 % des recettes totales.

. La taxe sur le foncier bâti qui produit 490.749 F, soit 19,94 % des impôts locaux et 7,79 % des recettes totales.

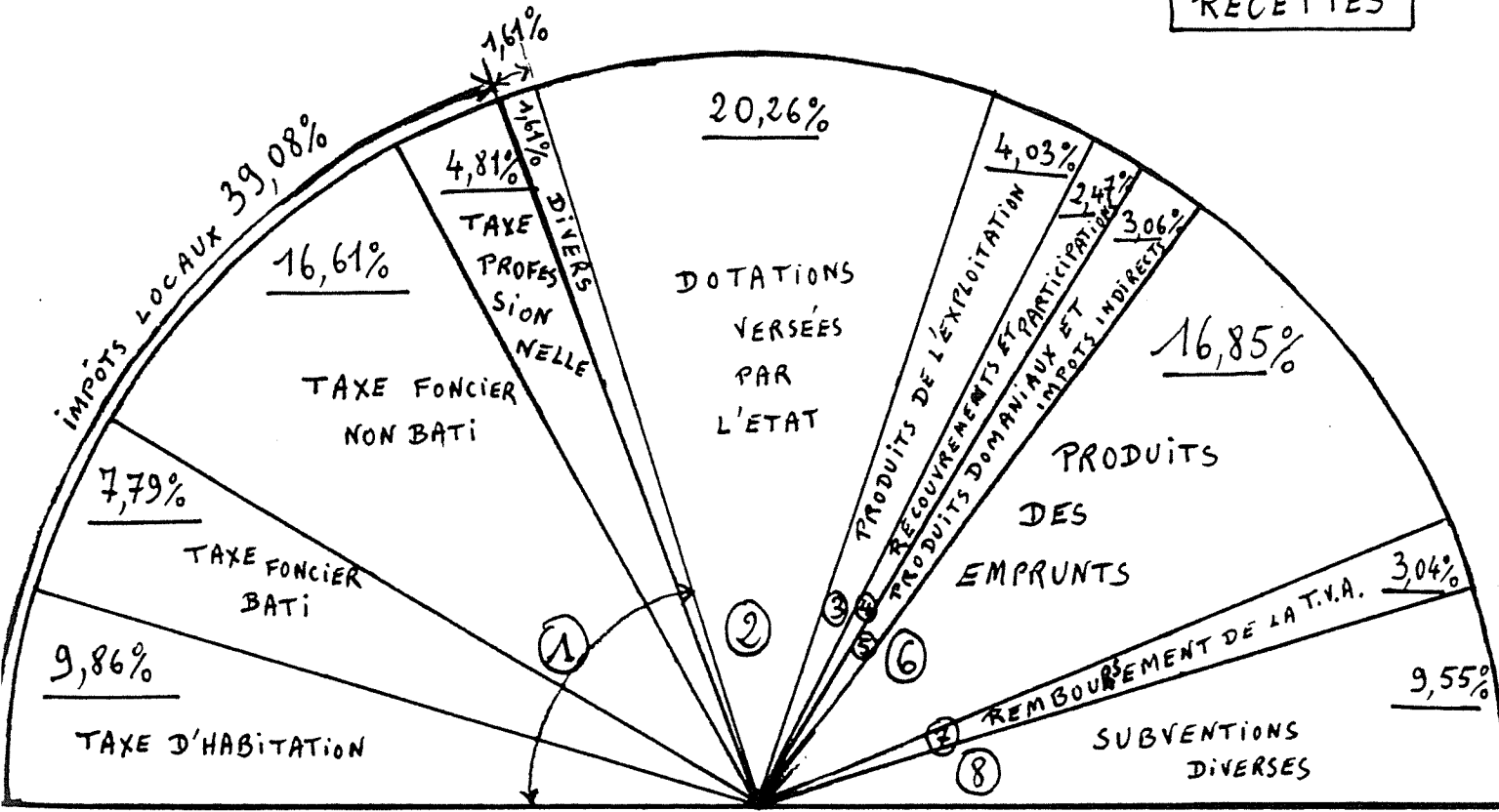
. La taxe sur le foncier non bâti qui produit 1.045.987 F, soit 42,50 % des impôts locaux et 16,61 % des recettes totales.

. La taxe professionnelle qui produit 302.959 F, soit 12,31 % des impôts locaux et 4,81 % des recettes totales.

DEPENSES



RECETTES



A PROPOS D'INVESTISSEMENTS

Les travaux d'investissement classiques d'une commune relèvent d'un schéma assez simple. Le conseil municipal recense les besoins exprimés par la population. Des choix sont opérés en fonction des possibilités de financement (subventions, emprunts, fonds libres).

De tels travaux, qu'ils soient courants (entretien de routes, de bâtiments, etc ...) ou exceptionnels (construction de la salle des sports, de la maternelle, de la bibliothèque, de salles de réunions, etc ...) font partie du domaine d'intervention classique d'une mairie. Ils induisent des coûts d'investissement et de fonctionnement qui sont à supporter par le contribuable, d'où la nécessité d'une grande rigueur dans les décisions d'investissement et dans la gestion des travaux de construction et d'entretien.

La commune de Villié-Morgon, dans un souci de développement équilibré en profondeur, a été amenée à engager des investissements dans un autre domaine, celui de l'aménagement, avec une finalité plus ou moins économique. Ceci ne faisait pas partie des compétences classiques des mairies et portait sur des opérations qui pourraient relever de l'initiative privée, mais où celle-ci se manifeste peu pour diverses raisons liées généralement à la faible rentabilité de tels investissements. Contrairement à un investisseur privé, le fait pour une commune de rentrer à moyen terme dans les fonds qu'elle a investis tout en permettant la création ou le maintien d'activités ou de services, peut être considéré comme satisfaisant, d'où le développement de ce genre d'initiatives.

Nous nous sommes aperçus que parfois la distinction entre les deux types d'investissements cités plus haut n'était pas faite et que les opérations d'aménagement étaient ressenties comme créatrices de charges pour la commune et donc facteur d'augmentation des impôts locaux, ce qui, à moyen terme, est inexact, car à de telles opérations correspondent nécessairement des rentrées d'argent.

Aussi nous vous proposons ce petit tableau illustrant l'intérêt de quelques opérations réalisées par la commune depuis 12 ans. On peut ajouter que dans le cas de l'hôtel et de la zone artisanale, entre autres, il s'agit d'investissements directement productifs. Les économistes de tous bords s'accordent sur la nécessité de tels investissements dans la conjoncture actuelle.

*

<u>Nature</u>	<u>Charge pour la commune</u>	<u>Aide financière</u>	<u>Revenu pour la commune</u>	<u>Intérêt pour la population</u>
Bureau de Poste	construction du bâtiment		loyer	amélioration d'un service public
Centre Médico-Social	aménagement des locaux	subvention du Département	loyer	maintien et amélioration d'un service public
Lotissement communal (dont une partie en instance comme chacun le sait)	achat et aménagement du terrain	prêts bonifiés du Département	vente des terrains, taxes foncières et d'habitation	création de logements et d'une activité
Résidence Sornay	achat du terrain, aménagement du parking	subvention du Département pour le parking	vente du terrain, taxes d'habitation	création de 12 logements, de 2 commerces, amélioration d'un commerce existant, maintien et amélioration d'un service public (Régie)
Zone artisanale	achat et aménagement des terrains	prêt bonifié du Département	vente des terrains, taxes foncières et professionnelles	création d'activités et d'emplois
Immeuble Charnay (2 des 4 niveaux)	acquisition et aménagement de l'immeuble et du parking	subventions d'Etat pour les logements et du Département pour le parking	loyers, taxes d'habitation et professionnelles	création de 2 commerces, 3 logements et 1 parking
Hôtel	participation au capital de la S.E.M. (numéraire et terrain), garantie d'emprunt, viabilisation	subvention régionale (contrat de pays) pour la viabilisation	loyer (versé à la S.E.M.), taxes foncière et professionnelle, location de salles	création de 12 emplois, développement du tourisme vinicole et des séminaires

I N A U G U R A T I O N S

Le samedi 21 février, dans l'après-midi et en présence de nombreux Villiatons, a eu lieu la cérémonie de baptême de trois salles communales.

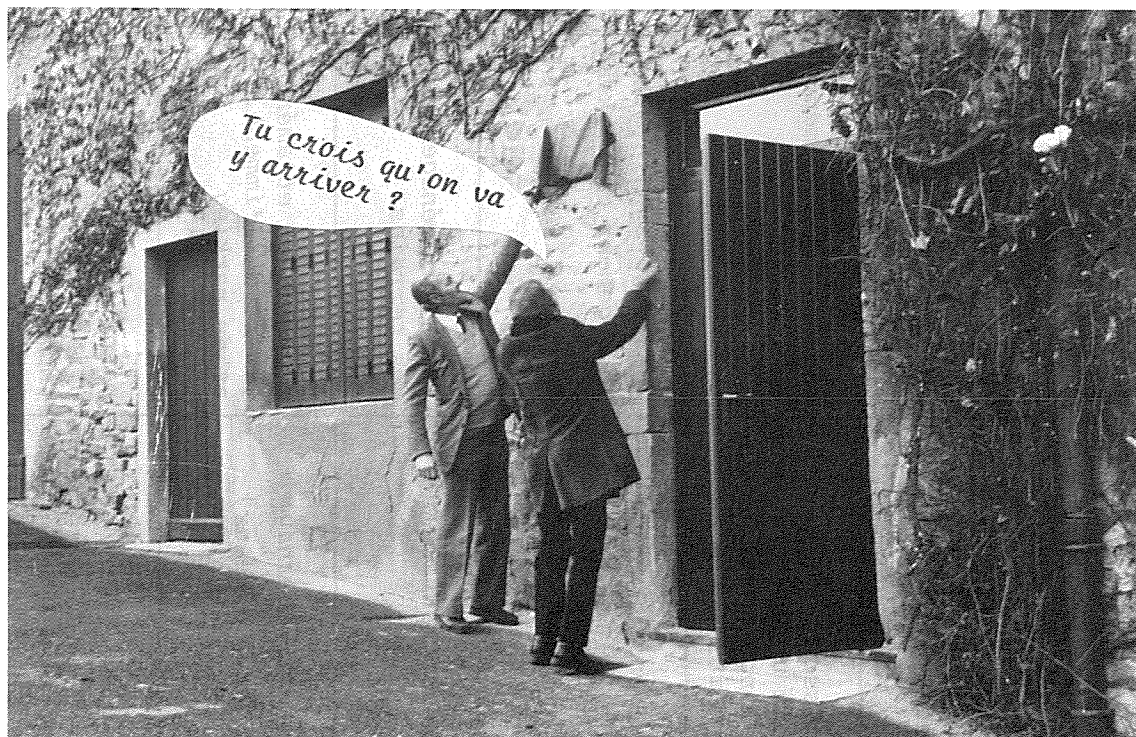
Tout d'abord celle de la salle des sports qui, bien qu'en service depuis plus de 5 ans, était restée anonyme. Elle prit donc le nom de Philibert Bulliat, Maire de Villié-Morgon, récemment décédé et qui, tout au long de son mandat de 1964 à 1970, orienta avec dynamisme Villié-Morgon dans la voie du développement d'équipements municipaux modernes. Cette inauguration eut lieu en présence de Mademoiselle Vincent, qui fut au service de Monsieur Bulliat pendant de longues années.

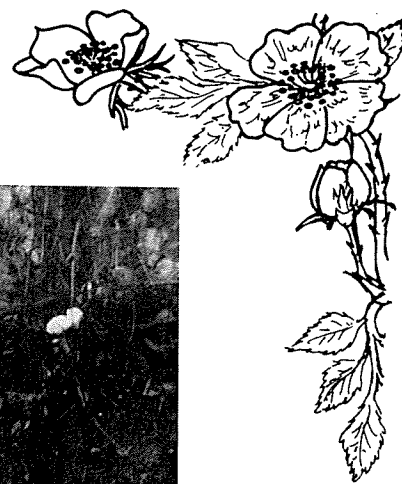
Monsieur Gauthier, assisté de Monsieur Servage Président de la Fanfare "Les Enfants du Beaujolais", de Monsieur Passot Président de la Chorale "In Vino Musica", dévoila ensuite la plaque de baptême de la salle de la fanfare, dénommée "Joannès Collonge", en souvenir de ce Villiaton, Directeur de la Fanfare de 1931 à 1977 qui se dévoua également durant de longues années en tant qu'élu municipal, puis celle de la salle "Emile de Villié", du nom de ce poète beaujolais né à Villié-Morgon qui écrivit dans l'almanach du Beaujolais et défendit le patois beaujolais en publiant de nombreux recueils de contes et nouvelles.

Ces 3 baptêmes furent ponctués par les accents musicaux de la fanfare et les Villiatons purent apprécier les aménagements des deux nouvelles salles réalisés dans des locaux anciens remis à neuf, ceci avec une aide financière importante du Département. Cette création a permis la libération du local qui, depuis, a été aménagé en bibliothèque. La salle Emile de Villié accueillera pour sa part la chorale et des réunions, en particulier les séminaires du nouvel hôtel "Le Villon".

Dans la salle Joannès Collonge, les personnes présentes ont pu revoir avec émotion les photos nombreuses des anciens membres de la fanfare.

La cérémonie fut close par un vin d'honneur à la salle des fêtes, agrémenté par une prestation de la chorale.





SYNDICAT DES EAUX

(Extrait d'un communiqué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières, adapté à la situation de Villié-Morgon qui dépend également du Syndicat du Haut-Beaujolais)

RESSOURCES EN EAU :

Les ressources en eau actuelle sont de deux types :

- LES SOURCES : situées sur les flancs de vallées, dont la production est aléatoire en quantité (étiage au moment des pointes de consommation) et parfois de qualité. Elles nécessitent une surveillance constante.

- LA NAPPE PHREATIQUE de la plaine de la Saône : elle fournit une eau de bonne qualité et en quantité pratiquement illimitée par rapport aux besoins du Syndicat.

FONCTIONNEMENT DU RESEAU :

Le caractère saisonnier du débit des sources conduit à distinguer deux types de fonctionnement :

- un fonctionnement d'hiver : le débit des sources est important et régulier. Elles peuvent alimenter plus de 50 % des besoins.

- un fonctionnement d'été : les sources étant à l'étiage et les besoins étant plus importants du fait des arrosages et des résidences secondaires, la production d'eau de la nappe de la Saône devient prépondérante.

La distribution à partir de la nappe de la Saône se fait au moyen d'une chaîne élévatoire constituée de stations de refoulement et de réservoirs.

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN COURS :

Depuis quelques années, le réseau a laissé apparaître des insuffisances dues en particulier à l'irrégularité du débit délivré par les sources durant la période estivale, d'où la nécessité de refouler l'eau en provenance de la nappe de la Saône de plus en plus haut. De ce fait, la production de la chaîne élévatoire arrive à saturation en période de pointe.

Il a donc été nécessaire de reconsidérer le réseau dans son ensemble et d'envisager un renforcement général des installations : augmentation des réserves et en particulier création d'une deuxième chaîne élévatoire pouvant alimenter seule le réseau à moyen terme.

Le financement des investissements depuis quelques années est assuré en partie par le Conseil Général et pour le surplus par des emprunts à long terme.

Pour faire face au remboursement de ces emprunts, les syndicats ne disposent que du produit de la vente d'eau : surtaxe syndicale, dont le montant est précisé sur les factures d'eau.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Certaines canalisations sont déjà anciennes (30 et même 40 ans) et se pose pour le Syndicat comme pour tous les autres Syndicats du Département, le problème du financement du renouvellement des réseaux. Il s'agit d'un problème important car inéluctable et d'un coût élevé, bien qu'échelonné dans le temps.

Aussi, à l'initiative du Conseil Général, il vient d'être créé un "Fonds Départemental de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable des Communes rurales".

Il s'agit d'un fonds de péréquation dont les recettes seront constituées par :

- une redevance par m3 d'eau facturé avec une progression annuelle en francs constants. Cette redevance apparaîtra sur les prochaines factures d'eau;
- et le versement d'une aide du Conseil Général égale au produit de la redevance versée par les abonnés.

Les Membres du Comité Syndical ont bien conscience de l'effort demandé à chaque abonné, mais ils ont le souci et la responsabilité d'assurer à toute période de l'année, une desserte en eau, en quantité suffisante et avec un minimum d'interruption dans le service.



PAYS DE BEAUJEU
— ET DU —
HAUT BEAUJOLAIS

RELANCE DE
L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE
EN MILIEU RURAL



Le programme de village de gîtes ruraux sur le Pays de BEAUJEU-MONSOLS se poursuit :

- . La première tranche réalisée en 1986 est terminée.
- . Celle de 1987 est en cours.

Du fait de modifications intervenues sur la tranche d'aménagements prévue pour 1988, il est possible d'aider la réalisation de nouveaux projets de structures d'accueil touristique.

Peut être pris en compte l'aménagement de gîtes ruraux privés ou communaux, gîtes d'étage et hébergement de groupes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes, camping à la ferme.

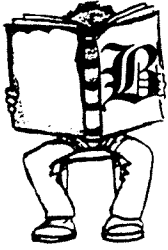
Les personnes intéressées sont priées de prendre contact au plus tôt avec le :

SYNDICAT DE LA REGION BEAUJEU - MONSOLS

MAIRIE DE BEAUJEU - 69430 BEAUJEU

Tél. 74.69.20.56

Madame CEYZERIAT ou Madame REVELLIN



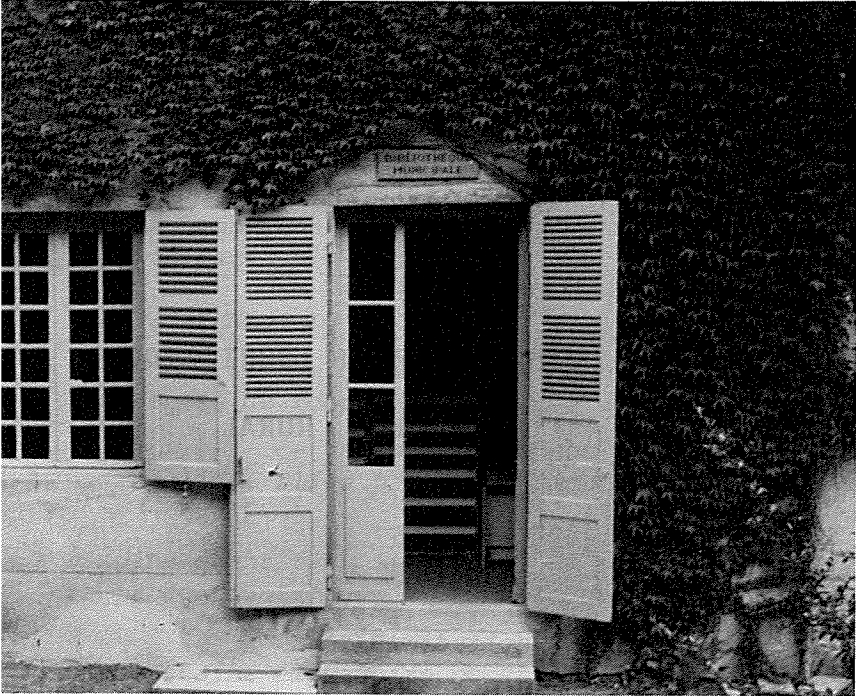
Bibliothèque Municipale ...

... 1985

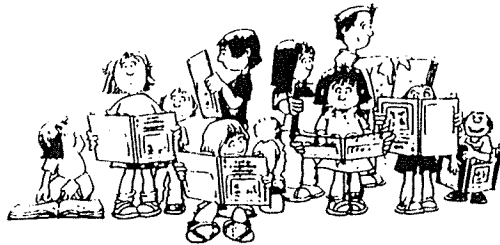
*" Une bibliothèque municipale
pour demain "*

(bulletin municipal juin 1985)

*- Avec des projets pour les locaux
et le fonds de livres.*

- 
- 1986
- Réunion de la commission d'information et d'action culturelle élargie qui a permis de réfléchir sur la mise en place des structures.
 - Début de la formation d'un groupe de bénévoles, à l'école des bibliothécaires de Lyon, prise en charge financièrement par la municipalité.
- 1987
- Réfection et aménagement des deux salles.
 - Suite de la formation sanctionnée par un examen qui eut lieu en juin 1987.
 - Mise en pratique immédiate : équipement des livres donnés, préparation de l'inauguration des locaux le 5 SEPTEMBRE 1987 sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet, et au cours du 20ème anniversaire du jumelage Sasbachwalden - Villié-Morgon.
 - Achat complémentaire d'ouvrages récents avec les crédits alloués à cet effet.

une réalité



jeudi 7 janvier 1988

Ouverture à tous de deux salles, l'une plus particulièrement équipée pour le prêt, l'autre étant réservée à la consultation.

RESSOURCES DE LA BIBLIOTHEQUE

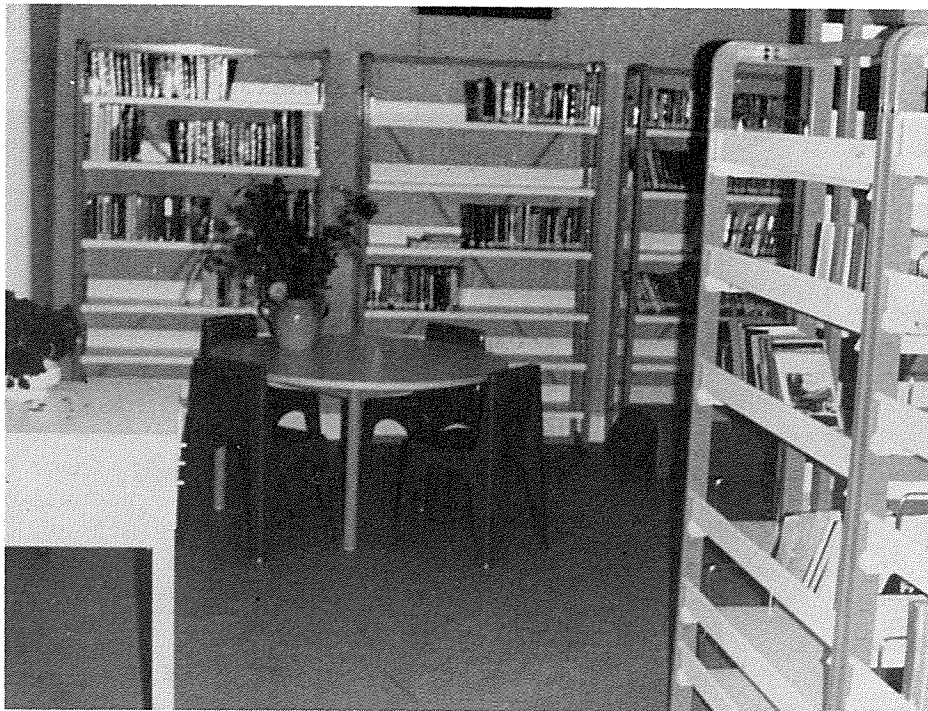
- Dans la salle de prêt, vous trouverez :

pour les adultes :
des romans
des policiers
des B.D.
des documentaires.

pour les enfants et adolescents :
des albums illustrés
des romans, des contes
des B.D.
des documentaires.

- La salle de travail :

Sera ouverte même aux non-inscrits pour consultation sur place des ouvrages qui ne peuvent être prêtés à domicile.



880

- Les horaires :

*La bibliothèque ouvrira le mardi de 16h à 18h 30;
le jeudi de 10h à 12h.*

- Les inscriptions :

L'utilisateur devra justifier de son identité et de son domicile.

Le prix d'inscription est fixé annuellement à :

*50 Frs par famille;
et 30 Frs pour les personnes seules au foyer.*

- Le prêt :

N'est consenti qu'aux usagers inscrits.

La majeure partie des documents peut être prêtée à domicile.

Toutefois, les "usuels" faisant l'objet d'une signalisation particulière ne peuvent être consultés que sur place.

*L'utilisateur pourra emprunter soit 2 livres, soit 1 livre et une B.D.
à la fois, pour une durée de 3 semaines.*

Un règlement intérieur sera remis à chaque inscription.

*Toute l'équipe de bénévoles sera à votre disposition pour vous
aider à mieux utiliser les ressources de la bibliothèque à partir du 7 JANVIER
1988.*



CONNAISSEZ-VOUS VOTRE PERCEPTEUR

ET SES MULTIPLES ATTRIBUTIONS ?

LE "PERCEPTEUR"

est un *COMPTABLE DU TRESOR*.

Il manie les fonds publics.

Vous ne devez donc pas le confondre avec l'inspecteur des impôts qui calcule le montant de l'impôt.

SES ATTRIBUTIONS

IL ENCAISSE

IL PAIE

POUR LE COMPTE DE L'ETAT

- . l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires;
- . les amendes;
- . les produits divers de l'Etat;
- . la redevance de l'audiovisuel (lorsqu'elle n'a pas été réglée dans les délais au Centre de la redevance).

- . les trop perçus sur impôt;
- . les chèques émis sur le Trésor public (bourses d'enseignement, remboursement de TVA aux agriculteurs, etc);

POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES LOCALES

(communes, départements, régions)

et de leurs établissements publics locaux

(centres communaux d'action sociale, hôpitaux, offices d'HLM)

- . les impôts locaux : taxes foncières, taxe d'habitation, taxe professionnelle
- . les autres recettes : droits de voirie, concessions dans les cimetières, loyers, subventions et prêts, etc.

- . leurs diverses dépenses;

- . il tient les comptes des collectivités locales et de leurs établissements publics;
- . il assure la garde de leurs fonds et valeurs;
- . il est également leur conseiller financier.

CHEZ le "PERCEPTEUR" ON PEUT SE PROCURER

- . les timbres de permis de chasser;
 - . les timbres-amendes;
 - . les timbres fiscaux;
- (Mais pas la vignette automobile)
- . des produits financiers (comme dans les banques ou à la poste).

Le comptable du Trésor est personnellement et pécuniairement responsable de sa gestion

Perception de FLEURIE - Rue de la Dîme - 69820 FLEURIE - Tél. 74.04.11.09

Ouverte du Lundi au Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanence à VILLIE-MORGON le 2ème jeudi du mois de 9h30 à 11 h.
(sauf Juin, Juillet et Août)

MAIRIE
DE
VILLIÉ-MORGON

(RHONE)

Code Postal : 69910 Villié-Morgon

Tél. (74) 04.21.39

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1988

DATE	NATURE	ORGANISATEURS	LIEU
<u>JANVIER</u>			
SAM 2			
DIM 3			
SAM 9	: PASSAGE DU FLAMBEAU	: CLASSE EN "7"	: SALLE DES FETES
DIM 10	: SAINTE-CECILE	: FANFARE	: SALLE DES FETES
	: LOTO	: COLLEGE (classe de 3ème)	: SALLE DES FETES
SAM 16	: TIRAGE DES ROIS	: A.C.P.G. - C.A.T.M.	: SALLE DES FETES
DIM 17			
SAM 23	: SAINT-VINCENT	: SYNDICAT VITICOLE	: CAVEAU
	: CONCOURS CRU MORGON	: SYNDICAT VITICOLE	: SALLE DES FETES
DIM 24			
SAM 30	: SOIREE "POUR ANNIE"	: MUNICIPALITE ET ASSOCIATIONS	: SALLE DES FETES
DIM 31	: LOTO	: FANFARE	: SALLE DES FETES
<u>FEVRIER</u>			
JEU 4	: "LES CONTES DU CHAT PERCHE"	: C.C.A.B.	: SALLE DES FETES
SAM 6	: BAL	: 19 ANS	: SALLE DES FETES
DIM 7	: APRES-MIDI DANSANT	: ECOLE PRIMAIRE	: SALLE DES FETES
SAM 13	: SOIREE PRIVEE	: MAISON FAMILIALE	: SALLE DES FETES
DIM 14	: CONCOURS DE TAROT	: COMITE CYCLISTE	: SALLE DES FETES
SAM 20	: BAL	: 20 ANS	: SALLE DES FETES
DIM 21	: LOTO	: COMITE D'ENTRAIDE	: SALLE DES FETES
SAM 27	: BAL	: ASSOCIATION DE PARENTS	: SALLE DES FETES
DIM 28			
<u>MARS</u>			
SAM 5	: RETRAITE AUX FLAMBEAUX	: CLASSES EN "8"	: RUES DU VILLAGE
DIM 6	: FETE DES CLASSES	: CLASSES EN "8"	: SALLE DES FETES
SAM 12			
DIM 13	: CONCOURS DE BOULES CHALLENGE M.LARGE	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
JEU 17	: CONFERENCE-FILM	: C.C.A.B.	: SALLE DES FETES
SAM 19	: SOIREE PRIVEE	: COMITE DE JUMELAGE	: SALLE DES FETES
VEN 25	: RECITAL "PALATA NEGRO SPIRITUAL"	: C.C.A.B.	: SALLE DES FETES OU EGLISE
SAM 26	: ELIMINATOIRES COUPE DU BEAUJOLAIS	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
	: SPECTACLE	: COLLEGE	: SALLE DES FETES
DIM 27	: ELIMINATOIRES COUPE DU BEAUJOLAIS	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
<u>AVRIL</u>			
SAM 2			
DIM 3			
LUN 4			

: JEU 7	: BRADERIE DE VETEMENTS	: ASSOCIATION DES FAMILLES	: SALLE DES FETES
: SAM 9	:	:	:
: DIM 10	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
:	: CHALLENGE A.LARGE	:	:
: SAM 16	: CONCERT DE PRINTEMPS	: FANFARE	: SALLE DES FETES
: DIM 17	:	:	:
: SAM 23	:	:	:
: DIM 24	:	:	:
: SAM 30	: TOURNOI VETERANS	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
: <u>MAI</u>	:	:	:
:	:	:	:
: DIM 1	: TOURNOI DE BASKET	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
:	: FETE DE LA TERRE	: PARTI COMMUNISTE	: SALLE DES FETES
: SAM 7	: SEMI-MARATHON	: U.C.O.L.	:
:	: CONCERT	: CHORALE	: EGLISE
: DIM 8	: VOGUE DE MORGON -- CONCERT	: MORGONNIERS	: MORGON
:	: CEREMONIE COMMEMORATIVE	: MUNICIPALITE	:
: JEU 12	:	:	:
: SAM 14	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
:	: CHALLENGE J.C.RUET	:	:
:	: SOIREE PRIVEE	: ECOLE DE SAINT-JOSEPH	: SALLE DES FETES
: DIM 15	:	:	:
: SAM 21	: SAINTE-BARBE	: POMPIERS	: SALLE DES FETES
: DIM 22	: BAL	: HALTE-GARDERIE	: SALLE DES FETES
: LUN 23	:	:	:
: SAM 28	: CONCOURS DE PETANQUE	: PARENTS D'ELEVES	: BOULODROME
:	: SOIREE	: A.D.M.R.	: SALLE DES FETES
: DIM 29	: TOURNOI DE BASKET SENIORS	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
:	:	:	:
:	: REMISE DE MEDAILLES	:	: SALLE DES FETES
:	: DE LA FAMILLE FRANCAISE	:	:
:	: POUR LA FETE DES MERES	:	:
: <u>JUIN</u>	:	:	:
:	:	:	:
: SAM 4	: TOURNOI DE FOOT CADETS	: FOOT-BALL CLUB	: STADE DE CORCELLES
: DIM 5	: TOURNOI DE FOOT SENIORS	: FOOT-BALL CLUB	: STADE DE CORCELLES
: MAR 7	: CONCERT OFFENBACH	: C.C.A.B.	: SALLE DES SPORTS
: SAM 11	: SOIREE BARBECUE	: C.A.T.M.	: SALLE DES FETES
: SAM 11 et DIM 12	: VOYAGE	: DONNEURS DE SANG	:
: SAM 18	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
:	: CHALLENGE LA TANTE	:	:
: DIM 19	: FETE SCOLAIRE	: SOU DES ECOLES	: SALLE DES FETES
: SAM 25	: TOURNOI DE TENNIS	: TENNIS-CLUB	: SALLE DES SPORTS
:	: CONCOURS DE PETANQUE	: ANCIENS MARINS	: BOULODROME
: DIM 26	: TOURNOI DE TENNIS	: TENNIS-CLUB	: SALLE DES SPORTS
:	: CHAMPIONNAT DE FRANCE	: F.S.G.T.	:
:	: CYCLISTE	:	:
: <u>JUILLET</u>	:	:	:
:	:	:	:
: SAM 2	: TROPHÉE PIERRE JOMIN	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
: DIM 3	: BANQUET DES ANCIENS	: COMITE D'ENTRAIDE	: SALLE DES FETES
: SAM 9	: BAL	: TENNIS-CLUB	: SALLE DES FETES
: DIM 10	:	:	:
: MER 13	: VOGUE	: COMMUNE LIBRE DES MULINS	:
: JEU 14	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
:	: BUT D'HONNEUR	:	:
:	: CEREMONIE COMMEMORATIVE	: MUNICIPALITE	:
: DIM 17	:	:	:
: SAM 23	: CONCOURS DE PETANQUE	: ECOLE DE SAINT-JOSEPH	:
:	: VOYAGE	: SOCIETE DE BOULES	:
: SAM 30	: SOIREE	: EDUCATION POPULAIRE	: SALLE DES FETES
: DIM 31	:	:	:

<u>AOUT</u>			
SAM 6	: CONCOURS DE BOULES	: SAPEURS-POMPIERS	: BOULODROME
DIM 7	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
	: CHALLENGE DES CLASSES		
VEN 12	: CONCOURS DE PETANQUE	: COMITE DE JUMELAGE	: BOULODROME
SAM 13	: GRAND PRIX CYCLISTE CRU MORGON	: COMITE CYCLISTE	
	: BAL	: SAPEURS-POMPIERS	: SALLE DES FETES
DIM 14	: VOGUE		
	: TOURNEE DE BRIOCHES	: SAPEURS-POMPIERS	
LUN 15	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
	: CRU MORGON		
SAM 20	: CONCOURS DE PETANQUE	: COMITE CYCLISTE	: BOULODROME
DIM 21			
VEN 26	: CONCOURS DE PETANQUE	: FOOT-BALL CLUB	: BOULODROME
	: EN NOCTURNE		
SAM 27	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
	: CHALLENGE A.PASSOT		
DIM 28			
<u>SEPTEMBRE</u>			
VEN 2	: RECEPTION DES SAPEURS-		
SAM 3	: POMPIERS DE	: SAPEURS-POMPIERS	
DIM 4	: SASBACHWALDEN		
DIM 4	: BANQUET	: COMICE AGRICOLE	: SALLE DES FETES
SAM 10	: SOIREE (OPTION)	: ASSOCIATION DE PARENTS	: SALLE DES FETES
DIM 11			
SAM 17			
DIM 18			
SAM 24			
DIM 25			
<u>OCTOBRE</u>			
SAM 1			
DIM 2			
SAM 8			
DIM 9			
SAM 15			
DIM 16			
SAM 22	: SOIREE	: A.D.M.R.	: SALLE DES FETES
DIM 23			
SAM 29	: SOIREE (OPTION)	: HALTE-GARDERIE	: SALLE DES FETES
DIM 30			
<u>NOVEMBRE</u>			
SAM 5	: BAL	: FOOT-BALL CLUB	: SALLE DES FETES
	: GENTLEMAN E.C.F.	: COMITE CYCLISTE	
VEN 11	: CEREMONIE COMMEMORATIVE	: MUNICIPALITE	
	: FOIRE COMMERCIALE	: MUNICIPALITE	
	: EXPOSITION	: CERCLE DE LA BUTINIERE	: SALLE DES REUNIONS
	: STAND	: PARTI COMMUNISTE	: SALLE DES FETES
SAM 12	: BAL	: 18 ANS	: SALLE DES FETES
DIM 13			
JEU 17			
VEN 18			
	: CONCOURS DE BELOTE	: PARENTS D'ELEVES	: SALLE DES FETES
SAM 19			
DIM 20			
SAM 26			
DIM 27			

:	:	:	:	:
:	DECEMBRE	:	:	:
:	:	:	:	:
:	SAM 3	:	:	:
:	DIM 4	: LOTO	: DONNEURS DE SANG	: SALLE DES FETES
:	SAM 10	: SOIREE	: COLLEGE (Classe de 3ème)	: CAVEAU
:	DIM 11	:	:	:
:	SAM 17	: ARBRE DE NOEL	: SOU DES ECOLES	: SALLE DES FETES
:	:	: BIATHLON	: ENTENTE CYCLISTE	:
:	:	: SOIREE	: COMITE CYCLISTE	: SALLE DES FETES
:	:	: CHALLENGE CLAUDE GRAND	: TENNIS-CLUB	: SALLE DES SPORTS
:	DIM 18	: LOTO	: COMITE D'ENTRAIDE	: SALLE DES FETES
:	:	: CHALLENGE CLAUDE GRAND	: TENNIS-CLUB	: SALLE DES SPORTS
:	MER 21	: ARBRE DE NOEL	: DONNEURS DE SANG	: SALLE DES FETES
:	SAM 24	:	:	:
:	DIM 25	:	:	:
:	SAM 31	: BAL	: CLIQUE DES SAPEURS-POMPIERS	: SALLE DES FETES
:	:	:	:	:

Les réunions du CERCLE DE LA BUTINIERE ont lieu le dernier JEUDI de chaque mois à la SALLE DES FETES et le 2ème MARDI de chaque mois à la SALLE DES REUNIONS sauf en septembre

Les réunions du COMITE D'ENTRAIDE ont lieu le premier JEUDI de chaque mois à la SALLE DES SOCIETES.

Les cours de COUTURE ont lieu le LUNDI après-midi à la SALLE DES FETES et le YOGA le MARDI après-midi à la SALLE DES FETES.

Le PERCEPTEUR tient sa permanence le 2ème JEUDI de chaque mois à la SALLE DES REUNIONS.

La CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU RHONÉ tient sa permanence le 3ème JEUDI de chaque mois au CENTRE MEDICO-SOCIAL.

0=0=0=0=0=0=0=0



LA VIE ASSOCIATIVE

" I N V I N O M U S I C A "

Cette année notre société musicale a participé à de nombreuses manifestations locales et régionales.

Sous la présidence de Monsieur André Gauthier, Maire de Villié-Morgon, de Monsieur Müller, Maire de Sasbachwalden, de Monsieur Striebel, Président de la chorale de ce village et de diverses personnalités du monde musical de la région, notre concert du 8 mai nous a permis de vous faire découvrir toutes les possibilités que nous offre ce travail de chant qui se fait au sein d'une société toute animée par une grande amitié et beaucoup de joie de vivre, dont seule la musique reste le point d'orgue.

C'est une manière de promouvoir notre culture beaujolaise à travers ses chants du terroir; c'est la transmission de tout ce caractère beaujolais, si rond, si friand, très coloré et toujours content. Mais aussi nous élargissons nos travaux sur le folklore et la chanson française, et bien entendu, quelques grands classiques.

Nous sommes installés cette année "dans notre salle Emile de Villié" dont la conception et la facture ont été étudiées tout spécialement pour les pratiques musicales.

Nos projets restent d'accueillir encore plus de participants qui seront les bienvenus. S'adresser auprès de Monsieur André Passot (tél. 74.69.11.11.).

Nous tenons à remercier tous ceux qui, financièrement, moralement, artistiquement nous soutiennent.

Nous vous attendons tous très nombreux pour notre concert 1988, qui est prévu dans les premiers jours du mois de mai. Votre présence sera pour nous le gage de votre amical et précieux soutien.



" LES NOCES DE PORCELAINE DE SASBACHWALDEN ET DE VILLIE-MORGON "

On en parlait depuis longtemps déjà de ce 20ème anniversaire, et puis le jour " J " est arrivé.

Le vendredi 26 juin, au petit matin gris, 86 Villiatons et Villiatonnes s'en sont allés, encore ensommeillés mais le coeur joyeux, dans ce charmant village de la Forêt Noire. SASBACHWALDEN. Certains le connaissaient bien, mais beaucoup allaient le découvrir.

Tout au long du voyage, la pluie essaiera, sans y parvenir, de noyer notre enthousiasme, révoqué s'il en était besoin, par l'apparition du soleil alors que nous arrivions au but. Symbole de bienvenue, de chaleur et d'amitié, nous n'oublierons pas l'accueil en chansons (françaises) que nous fit un groupe d'enfants, adorables avec leurs petits bouquets de fleurs à la main, et semblant le bercer telle une poupée, au rythme de la musique.

La visite de la cave coopérative, pour la prise de contact, et le premier verre, permirent à chacun de "trouver" son logeur. Premières rencontres amicales ou retrouvailles chaleureuses, tous les ingrédients étaient réunis pour que l'ambiance de la soirée soit délicieuse comme les mets qui garnissaient un buffet admirable, à faire pâlir Bocuse lui-même.

Samedi, quittant à regret leur "couette", les Villiatons et Villiatonnes se retrouvèrent pour une ballade en Forêt Noire, puis pour la visite du village. Et ce fut l'émerveillement : des fleurs, encore des fleurs, partout, comme s'il en avait plu au cours de la nuit.

La cérémonie officielle prévue à l'Alde Gott, splendide salle des fêtes, rassembla autour des magistrats des communes jumelles, une nombreuse assistance parmi laquelle se trouvaient tous les pionniers et particulièrement le Docteur MOST, ancien consul d'Allemagne à Lyon, et père spirituel de ce jumelage.

Les discours, retraçant 20 ans d'amitié, mais parlant aussi de l'avenir, les échanges de cadeaux, ponctués de chants, danses et musique, nous emmenèrent déjà loin dans la soirée ; mais il restait assez de temps pour que nous puissions avec moins de cérémonial mais autant de sérieux, arroser comme il se devait, cet anniversaire.

Les stands et buvettes, dressés sur le terre plein d'Alde Gott étaient là pour ça.

En juin, c'est bien connu, les nuits sont courtes, particulièrement cette année en Forêt Noire. Malgré cela, pas un Villiaton ou presque, ne manqua de participer à la messe du jumelage cocélébrée par le Père GERR et le Père VEY, heureux de se revoir.

Dernier repas, dernier verre, l'heure du départ sonna... durant 90 minutes, pas moins. Moment d'émotion, promesses de s'écrire, de se revoir, certitude en tous cas de souvenirs inoubliables.

Juillet : les vacances scolaires arrivées, un échange entre jeunes, de famille à famille, eut lieu. Echange de courte durée mais fructueux, qui demande une suite.

En août ce furent, pour toute l'équipe du comité de jumelage, des vacances studieuses : organisations de la vogue, d'un concours de pétanque et préparation des fêtes de septembre. Travail intense et rondement mené. Et c'est ainsi que le 4 septembre, tout était prêt pour accueillir la délégation de Sasbachwalden, forte de 95 personnes, dont beaucoup découvraient Villié-Morgon.

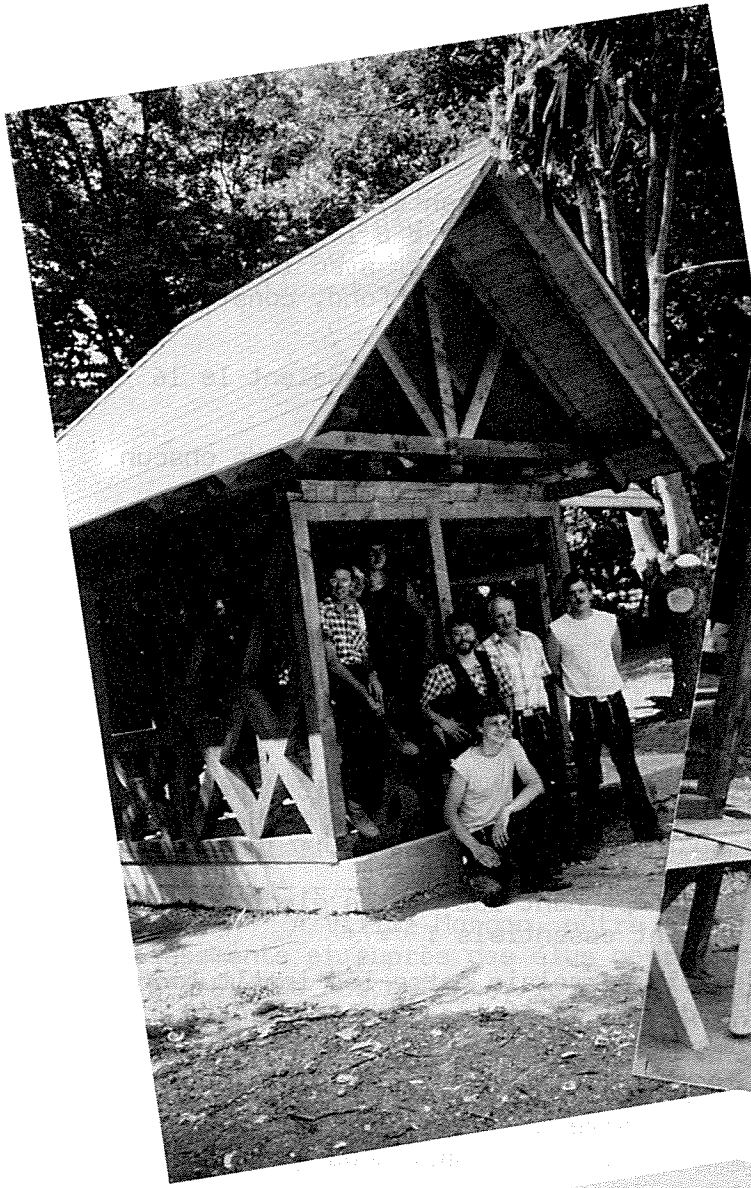
Retrouvailles, musique, fête ; de ballade en dégustation, de visite en inauguration, la journée du samedi fut vite passée, et le moment de la cérémonie officielle de ce 20ème anniversaire arriva. Le ciel, avare de sourires, provoqua un repli général à la salle des fêtes. Qu'importe ! le soleil était dans les esprits, l'attention, le recueillement même qui règnait durant les discours prouvaient, qu'au delà des paroles prononcées, le plus beau des cadeaux échangés était l'amitié solidement accrochée au coeur de chacun.

Nos amis partis, le temps est au souvenir de ces heureuses journées. Moments immortalisés par Félix Gay, caméra au poing, et par de nombreux photographes, appareil en sautoir, dont notre professionnel Guy Bourquier.

Le temps est surtout à l'avenir, pour d'autres rencontres, d'autres échanges. Ce 20ème anniversaire ayant bien prouvé que les différences, même de langage, ne sont pas un obstacle à l'amitié, mais bien une source d'enrichissement mutuel.

Meilleurs voeux de prospérité à notre JUMELAGE.





GROUPEMENT DE PARENTS D'ÉLÈVES

du Collège, des Ecoles Élémentaires et Pré-Élémentaires

La rentrée scolaire 87 a été marquée, côté parents, par un vif désir de pouvoir mieux dialoguer entre parents et enseignants, d'aider à l'ouverture des établissements d'enseignement public sur l'extérieur, de coopérer avec les enseignants dans les activités extra-scolaires, de conduire une réflexion de fond, constructive, sur notre situation locale.

Pour concrétiser cette attente, des parents se réunissaient le 16 septembre 1987 et adoptaient deux résolutions :

1^o - présenter une liste aux élections de parents de chacun des trois établissements;

2^o - se constituer en association indépendante, libre de ses décisions et dont le SEUL OBJECTIF est de défendre et promouvoir les intérêts moraux et matériels communs à tous les parents d'élèves des établissements publics.

Notre association est ouverte à tous, en respectant les opinions de chacun, dans l'intérêt de tous les enfants. Sont élus pour effectuer les premières formalités : Mr Berrod Gérard, président - Mme Aucoeur Maddy, secrétaire, Mme Cottet Colette (Lancié), trésorière.

Le 19 septembre, la déclaration de création d'association est adressée à la Sous-Préfecture, le 24 nous en recevons récépissé. L'agrément de l'Inspection Académique nous est délivré le 20 octobre.

Dans notre lettre aux parents accompagnant les listes électorales, nous mentionnons quatre points qui nous paraissent essentiels :

- la transparence : servir de relais entre les institutions (conseil d'administration du collège, comités d'écoles) et les parents afin de pouvoir débattre de tout sujet devant y être traité;

- la laïcité : conserver à nos établissements leur neutralité, faire passer l'intérêt de nos enfants avant la défense d'idéologies, ne pas suivre systématiquement les "mots d'ordre" donnés à l'échelon national, d'où qu'ils viennent, sur ce que doit être l'attitude des parents;

- l'innovation : développer toute collaboration avec les directions d'établissements et les enseignants pour améliorer la vie de nos enfants, leur solidarité, la qualité de l'enseignement, l'ouverture sur l'extérieur;

- la convivialité : l'éducation ne peut se faire qu'ensemble, parents-enfants-enseignants, elle se conçoit mal en vase clos et encore moins les uns contre les autres. Les membres de notre association ont toute liberté pour soutenir le foyer socio-éducatif du collège et le sou des écoles.

Les élections de parents au conseil d'administration du collège se sont déroulées le 16 octobre et celles aux comités d'écoles le 17.

Collège : 182 inscrits - 112 exprimés : FCPE 52 voix, Groupement de Parents (GP) 55 voix. Sont donc élus au conseil d'administration du collège pour le GP et vous y représentent : Mr Berrod Gérard, Mr Gaget Maurice, Mme Sarraud Hélène (Lancié), titulaires - Mme Aucoeur Maddy, Mr Perraud Jacques (Vauxrenard), Mme de Romefort Blanche (Régnié), suppléants.

Ecole élémentaire : 73 inscrits - 55 exprimés : FCPE 24 voix, GP 27 voix. Sont élus au comité d'école pour le GP et vous y représentent : Mme Aucoeur Maddy et Mme Cinquin Andrée, titulaires - Mme Imbo Françoise et Mme Monnet Mireille, suppléantes.

Ecole maternelle : 47 inscrits - 30 exprimés : FCPE 10 voix, GP 16 voix. Sont élus au comité d'école pour le GP et vous y représentent : Mme Loron Christine, titulaire - Mme Pochi, suppléante.

CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES

A l'issue de son assemblée générale du 8 septembre dernier, le conseil de parents d'élèves de Villié-Morgon a procédé, lors de la réunion de son conseil d'administration du 22 Septembre, au renouvellement de son bureau.

- . Président : Michel Longepierre
- . Vice-Présidents : Jacky Large et Christian Renouvier
- . Secrétaire : Marie-Eliane Michel
- . Secrétaire adjointe : Marie-Antoinette Petit
- . Trésorier : Jean-Pierre Chevalier
- . Trésorier adjoint : Michel Ruet (de Morgon)

Le Conseil local des parents d'élèves est affilié à la F.C.P.E., association créée le 23 avril 1947 et reconnue d'utilité publique en 1951. C'est la plus importante des associations de parents d'élèves. Elle regroupe environ 700.000 adhérents dans le respect des croyances et des opinions diverses de tous, ce qui est le fondement même de l'Ecole Publique. La F.C.P.E. nous semble par là même la mieux placée pour défendre l'intérêt de tous nos enfants.

Certaines décisions se prennent à l'échelon national (par exemple, le Ministère de l'Education Nationale vient d'interdire aux communes d'envoyer à la piscine les CM1 et CM2 pour envoyer, à leur place les CP et CE1). Il est donc indispensable que les parents soient organisés tant au niveau national que départemental.

A Villié-Morgon, outre l'action de ses représentants dans les établissements et auprès des élus pour promouvoir, dans un esprit de concertation, les intérêts de nos enfants, le C.P.E. se propose, comme par le passé, de soutenir matériellement nos écoles en reconduisant ses activités : concours de belote, de pétanque.. etc qui ont rapporté environ 7.000 Frs l'an dernier, dont 4.600 Frs ont été distribués au collège et au primaire (classe de mer, bandes magnétiques, assurances du transport scolaire, films de Noël .. etc ...).

Pour maintenir ces financements, nous demandons à tous les parents de nous aider et de participer nombreux à nos manifestations.

MERCI A TOUS.

Le CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES

SOUHAITE DE JOYEUSES FETES ET UNE BONNE ANNEE 1988

aux parents, aux enfants, et aux enseignants.

ASSOCIATION DES FAMILLES

Réalisations habituelles mais importantes cette année encore :

. A partir du mois de novembre 1986, les cours de couture ont repris et fonctionné avec Madame Pinard, puis Madame Vermorel de Belleville, qui continue d'ailleurs à assurer ces cours depuis un mois. Une dizaine de personnes s'initie donc ou se perfectionne chaque lundi à la Salle des Fêtes de Villié-Morgon, de 14 h. à 16 h. Les inscriptions peuvent toujours être prises à tout moment au 74.04.21.60 ou au 74.69.14.70.

. Le jour de la Fête des Mères, après sa vente de fleurs maintenant traditionnelle, l'association et la municipalité de Villié-Morgon ont accueilli à la Salle des Fêtes deux familles qui ont reçu de Monsieur le Maire la médaille de la Famille Française. Il s'agissait de Monsieur et Madame Lucien Martin qui ont élevé 5 enfants et de Madame Marie-Antoinette Labruyère qui a dû élever seule ses 4 enfants. Chaque famille ayant eu un premier enfant dans l'année s'est vue offrir un petit bouquet accompagné d'un cadeau pour le bébé.

. Activité importante de l'Association des Familles : le service "piscine" qui permet chaque été à de nombreux enfants de profiter des plaisirs de l'eau, mais aussi d'apprendre à nager puisque des cours y sont assurés par un maître-nageur. La piscine de Belleville accueille ainsi chaque mercredi de juillet et août, des enfants de Villié-Morgon, en association avec Chiroubles, Lancié et Corcelles, sous la surveillance de mamans bénévoles.

L'Association des Familles de Villié-Morgon espère que cette année encore elle a pu répondre aux demandes variées des villiatons. Tout est possible ! Apportez vos suggestions ! Madame Brisson, sa présidente, se tient à votre disposition au 74.04.21.60.





Journée du 13 mai 1987 :

L'Association des Familles a permis à quelques enfants de chez nous de se joindre pour une journée de détente aux personnes du club de la Butinière.

Départ de Villié à 10 h en direction de Thel pour la visite des serres d'un horticulteur; petite entreprise familiale qui occupe 16 à 18 personnes; agréable surprise devant tant de fleurs. Chacun a fait l'achat d'une ou plusieurs petites plantes.

Ensuite Cublize; là nous avons pris le repas à l'Auberge du Lac. Repas apprécié de tous. Poèmes et chansons ont remplacé dans nos coeurs "le soleil qui n'était pas dehors".

Puis nous repartons pour Amplepuis avec visite du musée de la machine à coudre - Barthélémy Thimonier, l'inventeur né en 1783 - Nombre impressionnant de machines familiales ou industrielles alors que ce musée n'a pas tout à fait deux ans d'existence.

Voilà une journée bien remplie, mais il faut penser au retour.

Delphine, Fabienne, Laurence, Claire, Prisca, Eva et Bernard, nous vous disons merci à tous.

CERCLE DE LA BUTINIÈRE

BUREAU : Président d'honneur : Mr. André GAUTHIER - Maire -
Président fondateur : Mr. Paul JOMAIN
Présidente : Mme. Lucienne BASSETTI

Trésorier : Mr. Georges CHAGNY
Trésorière Adjointe : Mme. Anna PERNALON

Secrétaire : Mme. Marie-Louise GERMAIN
Secrétaire Adjointe : Mme. Louise PETIT

Membres . Mlle. Thérèse SAVOYE - Mr. Louis BOREAS - Mme. Henriette AUCOEUR -
Mme. Marthe BOREAS - Mme. Maria DEPARDON - Mme. Jeanne GAUTHIER.

NOMBRE D'ADHERENTS : 80

NOTRE BUT : **GROUPE LES AINÉS - leur procurer des LOISIRS, les aider, les distraire, briser leur solitude.**

LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE : Réunion mensuelle, dernier jeudi du mois et 2ème mardi de chaque mois (sauf en septembre) - un voyage d'une journée et deux voyages d'une demi-journée - une vente-exposition - des films - causeries - des promenades pédestres inter-villages - un prêt de livres.

NOUS SERONS TOUJOURS HEUREUX D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ADHERENTS.



HALTE - GARDERIE

Elle fonctionne grâce à la participation des familles, aux diverses subventions et aux manifestations organisées à son profit. Que tous les participants soient ici remerciés.

D'autre part, l'Association de Parents rappelle que les enfants de 3 mois à 6 ans sont admis à la halte-garderie et que cette dernière est ouverte tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30 sauf samedis, dimanches et jours fériés. Pour plus de renseignements, les familles peuvent téléphoner au 74.69.13.22 pendant les heures d'ouverture.



A.D.M.R. "AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL"

Un petit compte-rendu rapide de ce Service qui, bien que discret, sait se montrer efficace :

Né à l'initiative de l'Association des Familles, il regroupe 10 communes, sur un secteur appelé "Nord-Beaujolais". Il s'agit des communes de Villié-Morgon, Lancié, Corcelles, Chiroubles, Vauxrenard, Chénas, Julié, Jullié, Emeringes et Fleurie.

On connaît maintenant un peu mieux Brigitte, notre aide familiale, qui sillonne depuis 3 années les routes de ce secteur, afin d'apporter aide matérielle et soutien moral aux familles qui en font la demande. Ainsi se trouve-t-elle utile dans les cas de difficultés passagères, telles que maternité, maladie ou hospitalisation de l'un des parents, problèmes psychologiques passagers.

L'utilité de ce service s'est si bien fait ressentir qu'une aide familiale supplémentaire vient d'être embauchée, ce qui permet ainsi à 4 secteurs d'être dépannés rapidement, afin de suppléer le manque de temps de Brigitte dû au nombre important des demandes.

Tout renseignement peut être pris auprès de la Mairie, ou en cas de demande urgente, téléphonez au 74.69.14.70, toutes indications vous seront données afin que vous soyez aidé rapidement et efficacement.

U.N.R.P.A. "UNION NATIONALE DES RETRAITÉS ET PERSONNES AGÉES"

Le 4 novembre s'est tenue, à la Salle des Fêtes de Villié-Morgon, l'assemblée générale de "L'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées".

Pour suivre les débats, étaient présents Madame Fumey, présidente du département du Rhône de l'organisation, ainsi que Monsieur Aupol, adjoint au maire, représentant Monsieur le Maire et le conseil municipal.

Après la remise des timbres et le rapport financier et moral, il a été surtout question des retraites qui stagnent et ne suivent pas l'augmentation des prix : les cotisations sociales sont augmentées, la santé, les soins et la pharmacie sont moins remboursés.

Madame Fumey a débattu largement de l'injustice que l'on impose aux personnes âgées en leur refusant les moyens de se soigner, limitant leur pouvoir d'achat.

Était évoquée la sortie de Verdun-sur-le-Doubs, en souhaitant le même plaisir pour la prochaine sortie préparée par Monsieur Chavy.

Un vin d'honneur - gâteaux, pizzas - terminait cette amicale réunion.

F.N.M.I.P. "FÉDÉRATION NATIONALE, MALADES, INFIRMES ET PARALYSÉS"

La F.N.M.I.P. est une association nationale qui existe depuis 1945. Elle regroupe des personnes malades ou handicapées, quels que soient leurs limites ou handicap.

C'est une organisation où, nous les malades ou handicapés, nous nous prenons en charge pour connaître nos droits, nous défendre, nous insérer dans la société et pour partager notre amitié et notre solidarité.

Sur le plan local, une section beaujolaise regroupe des adhérents des cantons de Beaujeu, Belleville, Monsols. Nous nous retrouvons régulièrement, abordons les difficultés rencontrées et cherchons ensemble les démarches à envisager : pension d'invalidité, allocation logement, accessibilité, emploi de travailleur handicapé ... etc ...

Cette année nous reprenons des permanences en différents lieux, elles sont signalées dans la presse.

Nous sommes reliés à une union départementale et nous participons à des actions communes : humanisation des hôpitaux, états généraux de la Sécurité Sociale, maintien à domicile ... etc ... Ces actions remontent au conseil national de la F.N.M.I.P. qui assure des démarches auprès des ministères.

D'autre part, notre association est ouverte à toutes les personnes qui se sentent solidaires de ces problèmes.

FOOT - BALL CLUB

Les années passent, le F.C.V.M. n'oublie pas ses aînés.

L'idée de jouer au foot-ball à Villié-Morgon n'est pas nouvelle ! Cette passion du ballon rond n'a que faire du temps qui court; elle était présente dans les générations passées pour se retrouver demain dans les générations futures.

Eh oui, il y a 38 ans, un club de foot se créait à Villié-Morgon afin de permettre aux jeunes de l'époque de s'exprimer sainement. Le terrain trouvé - un pré généreusement prêté par la famille de Zélicourt - il ne restait plus qu'à "se faire plaisir".

Pour ce coup d'essai, le club n'a tenu que 3 saisons, laissant à d'autres le soin de reprendre le flambeau. La flamme longtemps inanimée, ressuscite en 1981 sous l'impulsion d'une poignée de mordus. Fiers de cet héritage, leurs motivations en furent grandies.

Bientôt 1988 et le club arrive au milieu de sa septième saison avec une équipe rajeunie. L'équipe Seniors est montée, la saison dernière, en catégorie supérieure en terminant première de sa poule. Si certains problèmes subsistent aujourd'hui comme dans toutes sociétés dans nos villages, l'ambiance de camaraderie est restée intacte et si nos aînés pouvaient nous voir, ils seraient fiers de constater que la bonne humeur et la simplicité sont les règles de base des membres du club.

S'il y a une chose que le F.C.V.M. aime presque autant que le foot, ce sont bien les fêtes. Celles de fin d'année arrivent, le club vous les souhaite excellentes et vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

P.S. : Père Noël, s'il te plaît, apporte-nous un terrain



ENTENTE CYCLISTE BEAUJOLAISE

Président d'honneur.....	Simon PETIT (Chiroubles)
Président actif.....	Marcel PARIAUD (Lancié)
Vice-président.....	Julien MANIN (Villié-Morgon)
Vice-président.....	Henri CHAVY (Régnié)
Vice-président.....	Gérard SADOT (Belleville)
Trésorier.....	Jean-Paul BARITEL (Villié-Morgon)
Trésorier Adjoint.....	J.Luc MARQUETOUT (Belleville)
Secrétaire.....	Geneviève LAPLACE (Chiroubles)
Membre correspondant.....	Madeleine SADOT (Belleville)
Délégué des coureurs.....	Michel CUZENARD (Villié-Morgon)
Délégué F.F.C.....	Michel CUZENARD et Gérard SADOT
Délégué à la presse.....	Marie-Jo DUPRE (Villié-Morgon)
Préparation aux entraînements.....	Jo BROUSSE, Henri CHAVY, Lucien GRANDJEAN
Responsable du matériel et de l'équipement..	Mireille et Marco CHAMBON "Les Chastys" (Régnié)

LES SPONSORS SONT : LE CREDIT AGRICOLE DU RHONE : représenté par Mr. GONIN Pierre
LES ETABLISSEMENTS DURAFROID (Guérin) INSTALLATIONS FRIGORISTES
représentés par Mr. Paul DURAND

ADRESSE : ENTENTE CYCLISTE BEAUJOLAISE
Boîte Postale n° 10
69910 VILLIE - MORGON



ETAT CIVIL 1986

NAISSANCES

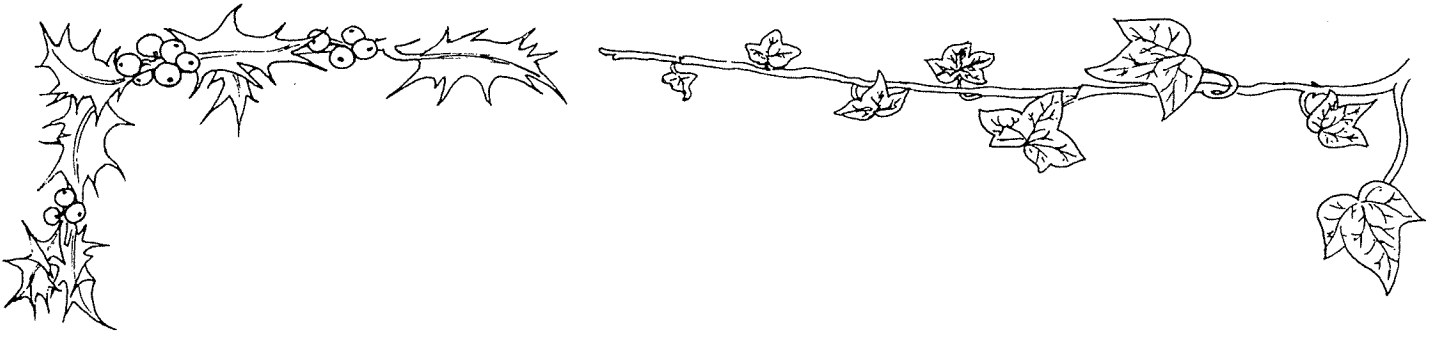
BOULAND Anne Laure	18 Février	1986
GRILLET Aurélien	6 Mars	1986
MOLARD Maxence Jean-François	31 Mars	1986
BODILLARD Renaud	5 Avril	1986
BRISSON Pierre François Emmanuel Marie	26 Avril	1986
JAMBON Anthony Sylvain	8 Mai	1986
COSTA Alexandre	7 Juin	1986
BELAID Marion	17 Juillet	1986
LARGE Etienne Pierre	17 Juillet	1986
BONJOUR Anthony	25 Juillet	1986
DURAND Grégory	30 Juillet	1986
LAPIERRE Camille Anne	8 Octobre	1986
PERRAUD Landry	1 Novembre	1986
DUHEN Marion Aurélie	7 Novembre	1986
BONJOUR Noémie	10 Novembre	1986
BRUNET Baptiste	31 Décembre	1986

MARIAGES

JONCHIER Jean-Paul et DUPERRET Evelyne Blanche	12 Avril	1986
CHAGNY Bernard et ROMANET Véronique Sophie	19 Avril	1986
BOLLON Frédéric Alain Dominique et JAMBON Monique	26 Avril	1986
MATRAY Bruno et GAUTHIER Véronique	17 Mai	1986
THOMAS Bruno Georges et MIMMO Dominique	28 Juin	1986
BERGER Alain Christian et ROUX Agnès Bernadette	26 Juillet	1986
BUIS Pascal et MENICHON Pascale	16 Aout	1986
MONTGILBERT Norbert et ANDREIEFF Christine	6 Septembre	1986
PROTHERY Maurice et HIRLIMANN Françoise Anne Marie	13 Décembre	1986

DECES

Mme	BERTHAUD née MAZOYER Marie Louise	15 Janvier	1986
Mr	AUFRANC Jean	1 Février	1986
Mr	GEOFFRAY Claude	5 Février	1986
Mme	SERVIGNAT née DARGAUD Marie Antoinette	4 Mars	1986
Mr	CARTILLIER Francis	4 Avril	1986
Mme	LAVARENNE née DEPARDON Marie Claudine	16 Avril	1986
Mr	JOMIN Pierre Marie	6 Mai	1986
Melle	BONJOUR Céline Gisèle	28 Juin	1986
Mr	LARDET Benoit Maurice	7 Juin	1986
Mme	FRAISSE née JACQUET Antoinette	10 Juillet	1986
Mme	LANERY née SANLAVILLE Joséphine Antoinette	20 Aout	1986
Mr	DUCROUX Claudius	22 Aout	1986
Mr	PASSOT Jean Auguste Edouard	3 Septembre	1986
Mr	PERNALON François	18 Septembre	1986
Mr	COTILLON François	24 Septembre	1986
Mme	MEUNIER née BERTSCHE Rénate Maria	1 Octobre	1986
Mr	GONON Pierre Marie	7 Novembre	1986
Mr	PETIT Joseph	9 Novembre	1986
Mme	GONON née CROTTE Clotilde Joséphine	14 Novembre	1986
Melle	DUCROUX Marie Gabrielle	15 Novembre	1986
Mme	CORSIN née GELIN Marie	15 Décembre	1986
Mme	JOUBERT née LAFAY Marie Marcelle	25 Décembre	1986



Hommage à Emile de Villié

d' Elisé PORTAL "Vigneron de Corcelles"

*De notre Beaujolais, un grand poète est mort.
Il ne chantera plus, en de sublimes pages,
Son pur attachement et ses ardents hommages
A notre vigne chère aux belles grappes d'or.*

*Je ne l'ai pas connu, par un étrange sort,
Et je ne sais de lui que ses riches images
Célébrant le bon vin, les coteaux, les cuvages
De cette rude terre où maintenant il dort.*

*Mais en lisant ses vers, je sens qu'il devait être
Amant passionné du sol qui le vit naître
De ses vignobles fiers sous un ciel clair et beau.*

*Il a place en nos coeurs, puisqu'il aima nos souches,
Et je crois que la glèbe, accueillant son tombeau,
Frémit d'être pour lui la plus tendre des couches.*

